

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
 Liberté – Egalité - Fraternité
 Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, Mme Ghislaine BICINI, Mme Ghislaine ERNST, M. Jean-Claude GHIRAN, Mme Monique DEGRANDI, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, Mme Jeanine PLANEL, M. Didier GIORDAN, Mme Aline BAILLOT, Mme Claude MENEVAUT, Mme Suzanne URRUTY, M. Régis GUILLAUME, M. Eric BERNIGAUD, Mme Sonia MARTIN CASANOVA, M. Gilles MAIGNANT, M. Nicolas BRAQUET, Mme Sophie LALOUM, M. Yan VERAN, Mme Maïmouna BONNEFOND, M. François Dominique SEINCE, M. Jean-Louis MORENA.

Etaient représentés : M. Michel BOURGOGNE a donné pouvoir à Mme Monique DEGRANDI

M. Eric GIRARD a donné pouvoir à Mme Michèle CASTELLS

Absent : M. Thierry MIEZE

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 26 / votants : 26

Rapporteur : M. le Maire

2 – INTEGRATION DES DEPENSES ET DES RECETTES DES TRAVAUX
REALISES SOUS MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE PAR LA SPL
COTE D'AZUR AMENAGEMENT, POUR LE COMPTE
DE LA COMMUNE DE LEVENS – EXERCICE 2025

Monsieur le Maire, expose au Conseil municipal qu'il y a lieu d'intégrer l'ensemble des travaux confié à la SPL Côte d'Azur Aménagement, en tant que Maître d'ouvrage délégué, dans le cadre de l'opération de réhabilitation du presbytère, réalisée pour le compte de la commune de Levens.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'intégrer les montants ci-après indiqués,
- de prévoir ces opérations d'ordre au budget 2025 (Chapitre 041 – Opérations patrimoniales).

Réhabilitation du presbytère : Logements locatifs sociaux Salle polyvalente	Dépenses €	Recettes €
<u>Intégration</u>		
2313	1 218 981.88	
238		1 218 981.88

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Antoine VERAN.

